



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie  
du Développement durable  
et de la Mer  
en charge des Technologies vertes  
et des Négociations sur le climat

Ministère de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Pêche

Paris, le Jeudi 18 mars 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La France réaffirme sa volonté de protéger le Thon rouge**

La conférence de la Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées (CITES), qui se déroule à Doha, a rejeté ce jour les propositions de Monaco et de l'Union européenne visant à classer le thon rouge (*Thunnus thynnus*) à l'Annexe I pour en interdire le commerce international.

Ces deux propositions n'ont pu obtenir le soutien de la majorité qualifiée des deux tiers des Etats ; elles ont donc été rejetées.

Soucieuse de l'avenir de cette espèce, et considérant que la seule protection efficace doit s'inscrire dans un cadre international, la France est décidée à proposer à l'Union européenne de continuer ses efforts pour convaincre les Etats parties de la CITES d'agir en faveur de la protection de cette espèce via un classement en annexe II qui régule le commerce international des espèces menacées.

---

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Jean-Louis BORLOO  
Cabinet de Bruno LE MAIRE

01 40 81 72 36  
01 49 55 59 74

---